



Décision de radiodiffusion CRTC 2022-179

Version PDF

Ottawa, le 4 juillet 2022

Diverses titulaires

L'ensemble du Canada

Diverses entreprises de distribution de radiodiffusion terrestre – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestre énoncées à l'annexe de la présente décision, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, en vertu des modalités et **conditions** en vigueur dans les licences actuelles.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever, y compris les questions de non-conformité possible.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à chaque licence.

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2022-179

Entreprises de distribution de radiodiffusion terrestre dont les licences de radiodiffusion sont renouvelées par voie administrative jusqu'au 31 août 2023

Titulaire	Province	Localité
AEBC Internet Corp.	Colombie-Britannique	Vancouver et le Lower Mainland
		Le Grand Victoria, la vallée de l'Okanagan, Kamloops, Nanaimo, Prince George, Courtenay, Duncan, Whistler, Powell River et ses régions avoisinantes
	Alberta	Calgary, Edmonton, Lethbridge, Red Deer, Medicine Hat, St. Albert, Fort McMurray, Airdrie, Spruce Grove, Fort Saskatchewan, Grande Prairie, Stony Plain, Leduc, Sylvan Lake, Chestermere, Strathmore, Beaumont et ses régions avoisinantes
Comwave Networks Inc.	Ontario	Le Grand Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Ottawa, Windsor et leurs régions avoisinantes
2251723 Ontario Inc.	Québec	Montréal et ses régions avoisinantes